

DETU
Dir UFR
FC
LANSAD
SIO



Nanjoni,
je vous laisse voir pour
la diffusion - merci

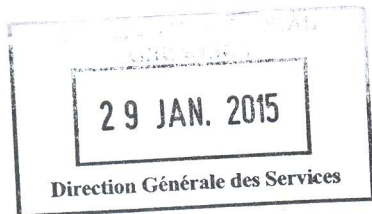
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale
de l'enseignement
supérieur et de
l'insertion
professionnelle

n° 2015-0012

La directrice

1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05



Paris, le **27 JAN. 2015**

La ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche
à

Mesdames et Messieurs les présidents
d'université

Mesdames et Messieurs les présidents des
groupements territoriaux et d'établissements

S/C de Mesdames et Messieurs les recteurs
d'académie, chanceliers des universités

Objet : Référentiels de compétences des 45 mentions de licence

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire des *Référentiels de compétences des mentions de licence*, qui ont été présentés devant le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) au cours de sa séance du 15 décembre 2014. Ces référentiels sont également accessibles en ligne à l'adresse suivante : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/referentiels-licence.

Suite à l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence, une première version des référentiels de compétences a été diffusée en 2012. Le cadre national des formations qui découle de la loi du 22 juillet 2013 a introduit une nomenclature nationale composée de 45 intitulés de licence, nécessitant une révision de ces documents.

Ces référentiels doivent permettre aux diplômés de valoriser leurs acquis, représentatifs du niveau de qualification correspondant à la licence. En outre, ils vont contribuer à améliorer la reconnaissance des formations universitaires par l'ensemble des acteurs socio-économiques. Pouvoir avancer vers une expression plus concrète et précise des acquis des diplômés, et en des termes largement compris par tous les acteurs, constitue une démarche qualité favorisant la relation formation-emploi et finalement l'insertion professionnelle. Ces référentiels constituent également un vecteur de cohérence et de lisibilité des mentions à l'échelle nationale. A ce titre, leurs contenus peuvent constituer la base des fiches RNCP et des suppléments aux diplômes.

Il est essentiel que ces référentiels fassent l'objet d'une large diffusion afin que l'ensemble des communautés et des partenaires concernés, qu'il s'agisse des étudiants et de leurs familles, des universitaires et de tous les personnels associés

PJ : Référentiels de compétences des mentions de licence

